



## Au sommaire de ce numéro

Les citoyens face aux nanotechnologies (Bernard Kervella).....	2
Des produits chimiques dangereux dans les vêtements importés (Agnès Delcourt-Legoel).....	4
Welcome (Claire d'aurélie) La France de Sarkozy, deux ans après (rue 89).....	5
Agenda.....	6

## L'Europe à la croisée des chemins

### IMPORTANT

Si ce n'est pas encore fait, témoignez votre soutien en renouvelant votre cotisation à ATTAC ... et incitez vos amis à adhérer.

Adressez-nous vos réactions, vos commentaires, vos analyses, vos questions, vos réponses, vos coups de cœur, vos coups de gueule. Sur ATTAC, sur l'actualité, sur une émission, un film, un livre. De trois lignes à une page.

N'attendez pas !

Ce numéro vous a intéressé ? Pensez à ceux qui n'ont que la télé ou la radio pour s'informer.

Diffusez, par courrier ou sur papier...

**La récession est en train de s'installer en Europe**, avec son cortège de suppressions massives d'emplois, la Banque centrale européenne prévoyant pour 2009 un recul de l'activité économique pouvant aller jusqu'à 3,2% du PIB. **Et pourtant, l'Union européenne semble être aux abonnés absents.**

La crise économique a fait éclater au grand jour ses contradictions. Au lieu d'être un espace de coopération entre les peuples, **cette Europe a fait de la concurrence entre les Etats membres l'axe central de sa construction.** Elle s'est érigée sur le moins-disant fiscal et social, la Cour de justice européenne légitimant, dans plusieurs arrêts récents, le dumping social. A la concurrence comme seul horizon s'est rajoutée une gestion monétariste de l'euro par la BCE qui l'a amenée à augmenter ses taux d'intérêt en juillet 2008, alors même que la crise financière mondiale datait de l'été 2007 et que la récession pointait déjà son nez.

Ce type de construction s'est traduit par l'éclatement des trajectoires économiques des pays de l'Union. Les réactions à la crise confirment cet éclatement. Certes, **certaines articles des traités ont heureusement été mis de côté**, qu'il s'agisse de l'indépendance de la BCE, obligée de se concerter avec les gouvernements, de l'interdiction absolue qui lui était faite de prêter de l'argent aux Etats –elle a mis cinq milliards d'euros à la disposition de la Hongrie -, du pacte de stabilité qui corsetait la politique budgétaire ou de l'assouplissement de l'interdiction des aides d'Etats aux entreprises. **Mais, comble de l'absurdité, la ratification du traité de Lisbonne, qui reprend intégralement ces articles, continue.**

Face à la crise, chaque pays agit à sa guise et le plan de relance européen s'est réduit à n'être qu'une juxtaposition des plans nationaux, au demeurant totalement insuffisants, et dont les contenus ne permettront en aucun cas de répondre aux problèmes actuels. La **socialisation des pertes** est le point commun, et les centaines de milliards dépensés pour sauver les banques ou financer des entreprises n'empêchent pas la récession de se développer.

Dans cette situation, s'en remettre aux marchés pour financer les déficits publics est une aberration. **Il faut en finir avec le dogme qui interdit à la BCE de financer les Etats par de la création monétaire.**

L'Union européenne est à la croisée des chemins. Deux voies s'offrent à elle. Soit continuer sur la trajectoire actuelle, et c'est l'approfondissement de la récession, le chacun pour soi, avec le risque de montée de la xénophobie et d'éclatement de l'Union. Soit **se saisir de la crise pour changer radicalement de politique.** L'Union s'est construite au bénéfice du capitalisme néolibéral. Saura-t-elle aujourd'hui promouvoir l'intérêt général des peuples européens ?

La financiarisation de l'économie trouve son origine dans une **baisse continue de la part de la richesse produite revenant aux salariés**, dix points en un quart de siècle dans les pays de l'OCDE. L'explosion des profits financiers des entreprises et des dividendes versés aux actionnaires, alors que l'investissement stagnait faute de demande solvable, a créé les conditions de la financiarisation de l'économie. La déréglementation financière a fait le reste.

S'attaquer à la crise suppose donc une remise en cause radicale de ce modèle économique et social. Le problème n'est pas de « relancer l'économie » par n'importe quel moyen, oubliant au passage la gravité de la crise écologique. Il s'agit fondamentalement de **rompre avec la logique du profit** pour imposer une dynamique basée sur la satisfaction des besoins sociaux, la réduction des inégalités et la mise en œuvre des impératifs écologiques. Un plan européen de sortie de crise devrait engager une dynamique de **convergence par le haut des droits sociaux** en Europe, **limiter drastiquement les rémunérations des dirigeants**, développer les **transports publics** et les **services publics** (santé, prise en charge de la dépendance, éducation, accueil de la petite enfance), promouvoir un plan ambitieux de **rénovation et de construction de logements**, etc. Il devrait s'accompagner de la mise en place d'un « **serpent fiscal européen** » afin de lutter contre le moins-disant fiscal et de mesures visant à casser la finance de marché pour que l'activité financière devienne socialement utile.

Il est peu probable que les classes dirigeantes acceptent une telle perspective. C'est donc **aux peuples européens de l'imposer.** Face à la crise du capitalisme, la mobilisation citoyenne et sociale est un impératif. Elle est la condition même de la sortie de la crise actuelle.

(extraits d'un article de Lignes d'attac, avril 2009)

## Les citoyens face aux nanotechnologies

Bernard Kervella

Depuis quelque temps, un grand nombre de recherches scientifiques s'efforcent de rendre la vie « artificielle » elle aussi, et de couper le dernier lien qui maintient encore l'homme parmi les enfants de la nature. C'est le même désir d'échapper à l'emprisonnement terrestre qui se manifeste dans les essais de création en éprouvette (...) et je soupçonne que l'envie d'échapper à la condition humaine expliquerait aussi l'espoir de prolonger la durée de l'existence fort au-delà de cent ans, limite jusqu'ici admise.

Cet homme futur, que les savants produiront, nous disent ils, en un siècle pas d'avantage, paraît en proie à la révolte contre l'existence humaine telle qu'elle est donnée, cadeau venu de nulle part (laïquement parlant) et qu'il veut pour ainsi dire échanger contre un ouvrage de ses propres mains. Il n'y a pas de raison de douter que nous soyons capables de faire cet échange, de même qu'il n'y a pas de raison de douter que nous soyons capables à présent de détruire toute vie organique sur terre. **La seule question est de savoir si nous souhaitons employer dans ce sens nos nouvelles connaissances scientifiques et techniques**, et l'on ne saurait en décider par des méthodes scientifiques. C'est une question politique primordiale que l'on ne peut guère, par conséquent, abandonner aux professionnels de la science ni à ceux de la politique.

*Hannah Arendt, La condition de l'homme moderne, 1958, Paris, Calmann-Lévy, 1983.*

Si la science classique est « la science de notre propre monde, au contact de l'expérience quotidienne, organisée pour une raison universelle et stable », **la science contemporaine introduit une véritable rupture du point de vue de l'objet à connaître.**

*Gaston Bachelard, Le nouvel esprit scientifique, 1934, Paris, PUF, 2003.*

« Quand les technologies du XXI<sup>e</sup> siècle convergeront, l'humanité pourra enfin, grâce à elles, atteindre un état marqué par la paix mondiale, la prospérité universelle et la marche vers un degré supérieur de compassion et d'accomplissement. » Ces fortes paroles figurent dans le document officiel américain qui a lancé, en juin 2002, un vaste programme interdisciplinaire, richement doté en fonds fédéraux. Celui-ci est dénommé Converging Technologies, mais est plus connu sous le sigle NBIC, qui désigne la convergence entre nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et des sciences cognitives (1). C'est le premier de ces quatre ensembles de disciplines scientifiques et techniques, les nanotechnologies, qui en constitue la pointe avancée.

C'est le célèbre physicien américain Richard Feynman qui peut être considéré comme le père du projet nanotechnologique, lors de sa conférence « Il y a plein de place en bas », présentée en 1959 au California Institute of Technology. Feynman (2) y soulignait qu'**il serait bientôt possible d'envisager la manipulation de la matière à des fins humaines à l'échelle de la molécule**, en opérant atome par atome. Le projet d'une ingénierie à l'échelle nanométrique était ainsi lancé.

**Avec ce fameux « nanomonde », l'ingénierie opère désormais à l'échelle du nanomètre** (milliardième de mètre), sur des éléments certes très petits au regard des objets de la vie courante (par exemple **30 000 fois plus petits qu'un cheveu**), mais largement plus grands que les objets observés dans les grands accélérateurs de particules. Les capacités accrues de fabrication et de manipulation d'objets, du micron (millionième de mètre) au nanomètre, ouvrent donc des perspectives tout à fait exceptionnelles, y compris d'immenses potentiels d'applications.

Avant de dégager et de préciser les domaines d'applications et les questions éthiques liées à cette approche, interrogeons-nous sur la **spécificité de ce domaine scientifique**, habituellement présenté comme radicalement nouveau. Ce sont en fait les deux modes opératoires à l'origine du nanomonde qui représentent une vraie nouveauté aujourd'hui :

- un premier mode opératoire consiste à réduire des dispositifs « milli » ou « micrométriques » jusqu'à atteindre l'échelle nanométrique ; l'exemple souvent cité est celui des puces électroniques, dont les tailles de plus en plus réduites sont le résultat de l'amélioration de technologies de fabrication du silicium.

- un autre mode opératoire consiste à aller du très petit vers le petit. Il s'agit de procédures qui manipulent atomes et molécules pour édifier des nanosystèmes complexes nouveaux, non naturels. Cette approche est rendue possible grâce à la création et au développement d'outils capables de rendre perceptible le millionième de millimètre, et de manipuler la matière à cette échelle. Ce mode repose sur la création de nouveaux instruments : les microscopes par effet tunnel à force atomique, l'électronique de haute résolution, ou encore les pinces optiques permettant de manipuler la matière, atome par atome.

Enfin, les nanotechnologies ouvrent de nouvelles possibilités, générant elle-même d'autres technologies génériques, que sont les biotechnologies et les technologies de l'information, elles-mêmes convergentes avec les sciences cognitives. Comme telles, ces nanotechnologies permettront de nouvelles applications, notamment dans le secteur de l'informatique médicale ou dans celui des nouveaux matériaux avec de nouvelles performances. Sur le plan politico-économique, remarquons que **la sophistication des nanotechnologies rendra leur développement et leur utilisation possibles uniquement par des structures techno-industrielles lourdes, ce qui renforcera encore la concentration de grands groupes industriels, en particulier au travers des brevets.**

**Les nanotechnologies font sans aucun doute partie de ces vagues technologiques qui, comme celle de la biologie synthétique, détermineront notre futur.**

### 1. Domaines d'applications des nanotechnologies

Les principaux domaines d'applications qui en pourraient en résulter sont les suivants :

Dans le domaine de la **santé**, de nombreux secteurs pourraient être concernés par les développements actuels et futurs de la médecine, en particulier des outils diagnostiques et thérapeutiques ; plusieurs champs d'application sont envisageables tant in vitro qu'in vivo :

- mise en œuvre de marqueurs fonctionnels pour une **imagerie non invasive (non traumatisante)**,
- conception de nouveaux **médicaments** contenant des nanomatériaux et des nanosystèmes,
- délivrance de médicaments et de nouveaux outils pharmacologiques à des **doses apparemment moins toxiques** en raison de leur ciblage privilégié.

Dans le secteur de l'**alimentation**, en l'absence de tout étiquetage obligatoire, de tout débat public et de la moindre réglementation, **des produits créés à l'aide des nanotechnologies sont en train de "contaminer" la chaîne alimentaire.** Les nanoparticules fabriquées, les nanoémulsions et les nanocapsules se retrouvent dans les pesticides agricoles, les aliments confectionnés industriellement, les emballages alimentaires et les matériaux en contact avec les aliments et les récipients de stockage. L'association Les Amis de la Terre a repéré 106 de ces produits actuellement en vente, mais il paraît certain qu'il ne s'agit que d'une petite fraction des produits déjà commercialisés.

Malgré tout cela, il n'y a, pour l'instant, aucune réglementation particulière concernant les nanotechnologies, ni aucun test exigé avant que des nanomatériaux soient utilisés dans les aliments, les emballages ou les produits agricoles.

D'une manière plus générale, les nanotechnologies menacent aussi le développement de l'agriculture et des modes d'alimentation durables. **Il est à craindre qu'elles permettent d'accroître le contrôle de l'agriculture mondiale et des systèmes alimentaires par de grandes entreprises multinationales. Cela aurait pour conséquence de réduire le pouvoir des paysans à contrôler eux-mêmes, localement, la production alimentaire, comme cela est déjà le cas pour les OGM.**

**Produits cosmétiques.** Depuis plusieurs années, l'industrie des produits cosmétiques utilise les nanotechnologies et incorpore des nanomatériaux dans ses produits. Du fait de leur très petite taille, les nanomatériaux peuvent développer des propriétés physiques et chimiques nouvelles. Des éléments nanométriques (nanoparticules organiques, oxydes métalliques TiO<sub>2</sub> ou ZnO) peuvent être également incorporés dans d'autres formulations cosmétiques : crèmes, poudres, parfums, shampoings, vernis à ongles, rouges à lèvres, dentifrices, etc.

Comme la mention de nanomatériaux sur l'étiquetage n'est pas obligatoire, à ce jour il est très difficile de dresser une liste exhaustive des produits cosmétiques qui en contiennent. Selon le Woodrow Wilson Institute, qui recense les produits contenant des nanomatériaux, **il y aurait sur le marché une quarantaine de cosmétiques contenant des nanoparticules.**

**Emballages.** Les nanomatériaux peuvent aussi être incorporés aux emballages pour agir sur la conservation, la traçabilité et le recyclage des aliments. Ces nanopuces intégrées dans le conditionnement permettent de tracer l'évolution microbiologique des aliments au cours de leur vie et contribuent à leur surveillance sanitaire. Des dépôts en nanocouches sous forme de films peuvent constituer une protection contre l'humidité.

**Autres matériaux.** De nouvelles microstructures dans le domaine des matériaux ont également pu être développées. A cette échelle, les propriétés physico-chimiques des matériaux peuvent se modifier. Par exemple, les **nanotubes de carbone** sont des assemblages d'atomes de carbone en forme de tubes de 2 à 100 nanomètres de diamètre et d'une longueur de l'ordre du micron. Très légers et résistants à la rupture tout en étant très souples, ils peuvent se comporter comme un métal mais également comme un semi-conducteur. Ils possèdent des propriétés mécaniques, optiques ou chimiques très particulières. **Ce matériau est ainsi cent fois plus résistant et six fois plus léger que l'acier ; il a une conductivité thermique comparable à celle du diamant.**

De nouveaux types de **textiles**, de **peintures**, des **verres à vitre autonettoyants**, des **revêtements résistants à l'usure**, des **panneaux solaires** et des **composants électroniques**, tels sont déjà les produits disponibles sur le marché.

En conclusion, environ 2 000 nanoparticules manufacturées sont d'ores et déjà commercialisées et on dénombre leur présence dans plus de 600 produits de consommation. Les nanomatériaux présents dans les produits de consommation sont généralement organisés ou englobés dans une matrice solide ou fluide.

## 2. Risques sanitaires identifiés

Dans ce nouveau domaine, de nombreux risques sanitaires peuvent se développer. Sont principalement visés les applications et les produits qui, au cours de leur fabrication, de leur utilisation ou de leur élimination, peuvent libérer des nanoparticules synthétiques (obtenues par [synthèse](#) de différents atomes ou composés chimiques). **En raison de leur petite taille, les nanoparticules peuvent parvenir jusqu'aux structures les plus infimes des poumons, les alvéoles pulmonaires.** C'est là que s'effectuent les échanges gazeux entre l'air que l'on respire et le sang. Les effets que les nanoparticules peuvent avoir sur ce système vital sont encore peu connus. Il semble qu'elles puissent provoquer des réactions inflammatoires et même des altérations du tissu pulmonaire comparables à la silicose (maladie due à une exposition à la poussière de silice) ou à l'asbestose (amiante), causées par la poussière fine de ces matériaux. Les connaissances actuelles en la matière, obtenues par expérimentation animale, portent sur un nombre très restreint de nanoparticules synthétiques (par exemple le carbone et l'oxyde de titane). Des études à partir de cultures cellulaires ont montré que les nanoparticules sont facilement absorbées et peuvent, suivant leur composition chimique, avoir des effets nocifs sur ces cellules. Des études sont aussi menées sur l'absorption possible de nanoparticules par la peau ; à ce jour, les connaissances acquises dans ce secteur permettent a priori d'exclure toute absorption par une peau saine. D'autres travaux ont montré que les nanoparticules de polystyrène et d'oxyde de titane pouvaient passer dans le tube digestif et, de là, gagner le foie.

## 3. Problèmes éthiques

Ces nouvelles applications vont poser de nombreux problèmes éthiques.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

**La question de la traçabilité** : si les nanoparticules échappent, du fait de leur taille, aux moyens de détection habituels, il serait imprudent de les introduire subrepticement dans l'environnement et le corps humain. Nous vivons déjà dans un monde où les nanomatériaux sont présents en quantité, mais **la libération dans l'atmosphère de nanostructures nouvelles non biodégradables, par exemple les nanotubes de carbone, pourrait être une source de danger comparable à l'exposition à l'amiante** ; un déficit d'outils de mesure adaptés à l'échelle nanométrique complique évidemment leur détection.

**La question des effets biologiques et de la biodégradabilité** : on ne connaît pas actuellement les effets que pourraient avoir d'éventuels nanovecteurs pharmacologiques sur les mécanismes physiologiques de l'organisme, notamment sur le passage à travers des barrières biologiques, telle la barrière entre le sang et le cerveau. Une faible biodégradabilité pourrait aussi poser ou majorer des problèmes de pollution écologique et de toxicité humaine.

**La question des éventuelles « propriétés nouvelles » de la matière manipulée à l'échelle du nanomètre** : le rapport surface/masse, plus important pour les systèmes moléculaires complexes à l'échelle nanométrique que pour les matériaux de plus grande taille, peut avoir des conséquences inconnues sur le plan de la réactivité biologique et chimique ; actuellement on ne connaît pas les effets secondaires d'éventuels changements de comportement de la matière. La radioactivité a été un exemple de l'impossibilité de prévoir les effets de changements de comportements de la matière avant de les avoir identifiés : la connaissance de ses effets n'a été que rétrospective. C'est la découverte même de ces « propriétés nouvelles » de la matière radioactive qui a permis sa traçabilité : tant qu'on ne les avait pas découvertes, on ne pouvait ni tracer, ni protéger.

**Le contrôle du développement des nanotechnologies** : l'effort mondial académique et industriel pour les nanosciences et nanotechnologies est estimé à 10,5 milliards de dollars, selon le rapport « Nanotechnology Realistic market assessment » de la BCC Research, publié en juillet 2006. Parmi les 4,6 milliards de dollars de dépenses publiques, les États-Unis y contribuent à hauteur de 35 % (soit 1,6 milliard de dollars environ), avec une proportion identique pour l'Asie, une contribution légèrement inférieure pour l'Europe soit 28 % (1,3 milliard de dollars) et seulement 2 % pour le reste du monde. Aux États-Unis, le niveau de dépenses du gouvernement en nanotechnologies s'approche aujourd'hui du milliard de dollars par an, ce qui en fait le plus grand projet scientifique sur fonds publics depuis le premier programme Apollo. Le ministère de la défense américain obtient la majeure partie de ce budget du gouvernement américain pour les nanos. Au moins trente-cinq pays ont un programme national de recherche sur les nanotechnologies.

Pratiquement toutes les entreprises parmi les cinq cents premières mondiales investissent dans la recherche et développement en nanotechnologies, accompagnées par des centaines de petites start-up.

Au niveau mondial, en 2006, si 10,5 milliards de dollars ont été consacrés à la Recherche et développement dans le domaine des nanosciences et des nanotechnologies, seulement 40 millions l'ont été à des fins de recherche sur les effets secondaires éventuels. En d'autres termes, 0,4% seulement des dépenses au niveau mondial ont été consacrées à la recherche sur les risques, dont ceux pour la santé.

Actuellement on ne peut que constater le peu d'enthousiasme des biologistes, des toxicologues, des environnementalistes et des épidémiologistes à s'investir sur ces thématiques qui risquent de devenir un problème grave de santé.

La course aux brevets sur les produits et procédés nanotechnologiques, comme ce qui s'est passé pour les biotechnologies, peut se traduire par des monopoles sur les éléments de base, qui sont à l'origine de notre monde naturel dans son ensemble. Si les tendances actuelles continuent, les nanotechnologies vont concentrer encore plus le pouvoir économique dans les mains des multinationales.

On assiste au même phénomène que pour les débuts du nucléaire et des OGM, le débat public n'existe pratiquement pas.

## 4. Recommandations

Les "nanos" semblent agréger des ingrédients pour le moins explosifs. Et pourtant, nous ne décelons pas à ce jour les signes d'une contestation large de la société.

Aujourd'hui, seuls des scientifiques, des associations et des organisations écologistes ont joué le rôle de lanceurs d'alerte (ETC au Canada, « Pièces et Main-d'œuvre » à Grenoble, Greenpeace et les Amis de la terre). **Il est urgent de créer, à l'échelle locale et nationale, des commissions paritaires où les chercheurs, les industriels, les politiques et la société civile puissent se retrouver.** Il est important de former les élus, d'avoir un message positif porteur de vie et d'éviter de délivrer un discours anxigène. Surtout, il faut associer l'environnemental et le social pour réussir tous ensemble, avec les citoyens.

Il paraît aussi urgent qu'une **information** suffisante soit disponible sur la redoutable propriété des nanosystèmes moléculaires qui sont capables de pouvoir traverser les barrières biologiques, notamment entre sang et cerveau, et d'être actuellement peu ou pas biodégradables, ce qui risque d'avoir, en dehors d'indications thérapeutiques précises, des conséquences majeures pour la santé. De plus il faudra donner la priorité à toutes les mesures nécessaires de **protection des travailleurs** au contact des nanomatériaux, et de confinement des lieux d'étude et de production de ces nanomatériaux. Devra être aussi prioritaire la **recherche d'effets adverses**, en privilégiant les études de toxicité à faible dose sur les personnes à vulnérabilité maximale, notamment les travailleurs au contact des nanomatériaux et qui pourraient avoir été exposés malgré les mesures de protection ; à titre de précaution, les femmes enceintes devraient être exclues de ces postes. Un suivi des fœtus et nouveau-nés devrait être réglementairement prescrit en cas de risque d'exposition professionnelle ou intempesive. La recherche sur l'animal des effets des nanoparticules doit être fortement développée, même pour les nanomatériaux sans caractère médical strict (par exemple les nanocosmétiques).

Actuellement, le cadre de la **médecine du travail** est impropre au contrôle de ces nouveaux produits. C'est pourquoi il sera nécessaire :

- dans le cadre de la médecine du travail et des comités « hygiène et sécurité » de sites, d'exiger de chaque laboratoire, équipe de recherche et lieu de production, la rédaction de guides des bonnes pratiques, ainsi que la mise en œuvre de procédures particulières de contrôle de la protection et de surveillance des personnels de la recherche et des industries manufacturant des produits nanométriques ;
- de favoriser les informations en réseaux des agences : celles de la biomédecine, AFSSAPS, AFSA, et celles de l'Institut de veille sanitaire. La plus grande attention devra être réservée au respect des principes associés tels que le respect de la vie privée, le consentement éclairé à l'administration ou à l'exposition à de nouvelles nanoparticules, l'équité d'accès à ces innovations, la protection des personnes. Cela permettra de créer **une banque de données sanitaires**. Dans ces agences, il faudra aussi identifier les conflits d'intérêts, afin de les réduire fortement et si possible les supprimer ;
- d'obliger les industriels à une information et un étiquetage visibles des produits contenant des nanoparticules créées intentionnellement pour que le consommateur puisse éventuellement en refuser l'usage ;
- de mettre en place une information effective du public et de la société en organisant des débats citoyens par essence contradictoires ; ils seront décentralisés au niveau des entités régionales et donneront lieu à des comptes rendus publics, complétés par les réponses des chercheurs et des industriels aux interrogations, espoirs et craintes émis lors de ces débats.

## Conclusion

Il n'est pas question de remettre ici en cause globalement les nanotechnologies, ni de faire preuve d'un antisémitisme aussi primaire que le scientisme. Le problème posé actuellement par les nanomatériaux est identique à celui des OGM : les intérêts à court terme des industriels passent avant la protection des citoyens et de l'environnement. Et donc, on commercialise avant d'avoir fait les études de sécurité indispensables. La responsabilité des politiques est sur ce point considérable, dans la mesure où les actuels règlements et lois sont totalement inadaptés aux particularités des nanomatériaux (ainsi, ces derniers échappent au règlement européen REACH, du fait de leur faible tonnage). Mais, **pour faire bouger les politiques, la pression citoyenne est indispensable**, là encore le rapprochement avec les OGM s'impose. **Les problèmes posés par les nanotechnologies sont trop graves pour laisser aux seuls industriels le soin de les résoudre.**

Pour en savoir plus:

(1) [www.wtec.org/ConvergingTechnologies/](http://www.wtec.org/ConvergingTechnologies/)

(2) Richard Feynman, « There is plenty of room at the bottom », discours à l'American Physical Society, Caltech, 29 Décembre 1959.

Alain Obadia, « Les nanotechnologies », rapport pour le Conseil économique et social, juin 2008 : [http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces\\_dat2/2-based/base.htm](http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-based/base.htm)

« Effets des nanomatériaux sur la santé de l'homme et sur l'environnement », rapport pour l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, juin 2006 : <http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/367611898456453755693572842048/nanomateriaux.pdf>

## Des produits chimiques dangereux dans les vêtements importés

Agnès Delcourt-Legoel

Une enquête récente du magazine 60 millions de consommateurs (février 2009) met en évidence la présence de substances chimiques, jugées « préoccupantes » pour la santé, après l'analyse d'un échantillon d'une quarantaine de tee-shirts pour enfants. La législation européenne actuelle (Reach) ne prend quasiment pas en compte ces substances et, pour la plupart d'entre elles, ne les interdit pas, en dépit de leur caractère reprotoxique ou cancérigène reconnu. En outre, dans la mesure où plus de 90% des volumes de textile consommés en France proviennent de l'Asie, et de l'Inde (deux zones géographiques qui ne sont pas soumises à ce type de législation), **les produits porteurs de substances dangereuses arrivent dans les rayons des boutiques sans aucun contrôle.**

Parmi les substances pointées du doigt, il faut retenir, outre les **colorants** azoïques (composants insérés dans les teintures), et les **métaux lourds** (nickel, cadmium présents dans les fermetures à glissière et les boutons), deux catégories de produits particulièrement inquiétants, les **phtalates** et les dérivés du formaldéhyde. Certaines phtalates (il s'agit d'une sorte de liant que l'on retrouve dans les transferts imprimés et collés sur les tee-shirts et qui représentent les héros des enfants) sont déjà interdites dans les jouets et les articles de puériculture. Quant au **formaldéhyde**, alors que ce produit est reconnu comme cancérigène par le Circ (Comité International de Recherche contre le Cancer), il n'est même pas mentionné dans la liste établie par la législation européenne. **Certains spécialistes estiment que cette substance risque à terme de provoquer des problèmes sanitaires de la même ampleur que ceux générés par l'amiante.**

La Commission Européenne a récemment dévoilé un rapport montrant son impuissance à agir face à l'opacité des circuits d'approvisionnement des matières premières et des produits finis du monde de l'habillement. Elle en appelle donc à une meilleure coordination internationale sur le traçage des importations. De toute évidence, un vœu pieux qui, encore une fois, ne sera pas suivi d'actions concrètes destinées à mieux protéger le consommateur, et notamment les enfants, de substances particulièrement toxiques et dangereuses pour la santé.



## Welcome.

*Claire d'Aurélié*

Ce film que beaucoup d'entre vous, j'espère, on vu ou verront sans tarder. Ne rien en dire d'avance mais envie de vous donner envie d'aller le voir, et vite. Plusieurs sujets y sont abordés. J'y allais raisonnablement ; j'en suis sortie remuée par plusieurs choses qui y sont montrées. **A voir.** Se rencontrer ensuite, partager...

Je fais tout ce que je peux pour y "envoyer" du monde. Envie de le revoir avec mes petits enfants et de toute urgence. Nous étions 4 à le voir ensemble. Quelle discussion forte nous avons eue ensuite ! Comment prolonger ? Voilà mon idée : aller revoir ce film, prendre un billet et l'offrir, plusieurs fois : **faire en sorte que ce film reste en salle le plus longtemps possible.** Lancer un mouvement en ce sens. Soutenir avec nos sous quotidiens, acheter des billets comme on achète un journal, un livre qui valent vraiment le coup. Ne pas laisser retomber. Toutes idées bienvenues. Fraternité à tous (même si c'est démodé, je m'en fiche, j'ai le cœur bousculé !). P.S. : Je ne dis rien de plus pour que chacun découvre "en direct" ! j'aimerais bien que me proposition soit reprise "en grand" par ATTAC France et tous amis...

## Deux ans après son élection, ils veulent faire la fête à Sarkozy *Par Rue89*

6 mai 2007, Nicolas Sarkozy est élu par 53% des Français. **6 mai 2009, 59% des Français se déclarent mécontents d'avoir Nicolas Sarkozy comme Président,** selon un sondage Ifop pour le JDD. Des mécontents de plus en plus nombreux dont Rue89 a réalisé un tour d'horizon. A la tête de cette contestation, les **fonctionnaires** de tous bords (profs, chercheurs, médecins, magistrats, infirmières...), pour qui l'Elysée a entrepris un régime drastique, avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite chaque année d'ici 2012. Patente également est la révolte des « **sans-rien** », ces sans-papiers, sans-domicile, sans-emplois... plus que les autres catégories de la population touchés pas la crise économique. Une crise que l'exécutif dit tenter d'enrayer, tout en laissant en vigueur un « paquet fiscal » en forme de cadeaux multiples pour les ménages les plus aisés. Inquiétants enfin sont les boucliers levés tant par les acteurs de l'Education nationale que ceux de l'Enseignement supérieur. Une crise ouverte du pouvoir avec les sachants ne constitue jamais le signe d'une société en bonne santé. Décryptage.

**Les chercheurs.** Le 22 janvier 2009, Nicolas Sarkozy a réussi à fédérer contre lui un corps de métier réputé discret : les enseignants-chercheurs du supérieur. Pour les mettre dans la rue et précipiter un mouvement universitaire dur (qui a la particularité d'être à l'initiative des profs et pas des étudiants), le président de la République a prononcé un discours très offensif dans lequel il mettait en doute la qualité des enseignements et le bien-fondé de certaines recherches. Dans la foulée, Valérie Pécresse, ministre en charge du dossier, cristallisait la colère en remaniant le statut des universitaires qui se sont battus plus de deux mois contre l'évaluation des chercheurs par leur hiérarchie administrative.

**Les chômeurs.** Le mois de novembre dernier a constitué un tournant dans la présidence de Nicolas Sarkozy : avec 64 000 chômeurs supplémentaires, soit 2,068 millions de demandeurs d'emplois au total, jamais le chômage n'avait été aussi élevé depuis son élection. Et il fallait alors remonter à 1984 pour trouver une telle envolée du chômage. La promesse contenue dans le programme présidentiel du candidat de l'UMP paraît de plus en plus difficile à mettre en œuvre : « En cinq ans, nous pouvons atteindre le plein emploi, c'est-à-dire un chômage inférieur à 5% et un emploi stable à temps complet pour tous. » Avec la crise économique, ce marasme s'accroît chaque mois. En mars, le nombre de demandeurs d'emploi a franchi en mars la barre des 2,4 millions de personnes en France avec 63 400 chômeurs supplémentaires, soit 2045 de plus chaque jour.

**Les étudiants.** Au début de l'année, les étudiants s'engagent aux côtés des enseignants-chercheurs, mobilisés contre un décret d'application de la loi LRU. Les étudiants réclament le retrait total de la loi, une revendication qu'ils n'avaient pas pu satisfaire lors du mouvement de 2008.

Universités totalement ou partiellement bloquées, manifestations et occupations : la conjugaison des deux mouvements empêche la tenue normale des cours. Malgré une importante mobilisation et une tension grandissante dans les universités, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur, refuse de céder aux revendications étudiantes. Selon l'AFP, à l'approche des partiels, une vingtaine d'universités sont encore perturbées à des degrés divers cette semaine.

**Les gardiens de prison.** Les derniers déçus du Président. Ou plutôt de sa politique sécuritaire qui, depuis 2002, n'a cessé de remplir les établissements pénitentiaires, sans donner tous les moyens nécessaires à son administration. Résultat : une hausse significative des suicides de détenus en 2008 et une détérioration continue des conditions de vie. Un scandale qui dure, montré dans cette vidéo diffusée par LeMonde.fr. Ce quartier de Fleury Mérogis a depuis été fermé pour rénovation. Ce qui n'empêche pas certains chercheurs de proposer des solutions à la surpopulation carcérale. Et de s'interroger sur l'après-Dati, car la loi pénitentiaire est le seul projet que la ministre de la Justice a laissé à son successeur.

**Les infirmières et sages-femmes.** Les 35 heures avaient semé la pagaille dans la profession des infirmières. Depuis, rien ne s'est arrangé, comme l'a douloureusement rappelé la mort du petit Ilyès à Saint-Vincent-de-Paul en décembre dernier. Une erreur médicale due aussi au stress qu'elles vivent toutes. Celles qui travaillent en libéral voient désormais leur liberté d'installation encadrée afin de rééquilibrer la démographie médicale.

Par ailleurs, pour protester contre le manque de reconnaissance de leur profession, les sages-femmes manifestent également cette semaine afin que leur cursus s'inscrive dans un parcours universitaire.

**Les internautes.** Si le projet de loi Création et Internet, appelé « Hadopi », divise autant les artistes que les politiques, il fait la quasi unanimité contre lui chez les internautes. A la tête de la fronde contre ce texte qui vise à sanctionner le téléchargement illégal : Le Réseau des pirates, qui revendique plus de 12 000 signataires de son Pacte pour les libertés numériques. Un pacte accompagné d'un appel qui commence par ces mots :

« Nous sommes des millions, ils font de nous des pirates. » Autre initiative, cette fois de La Quadrature du Net : l'association demande aux internautes de « peindre leurs sites, blogs, profils, courriers, commentaires ou avatars de la couleur noire du black-out ».

**Les journalistes.** Les journalistes, et surtout ceux de l'audiovisuel public. Pour en finir avec « l'hypocrisie » de la nomination politique en sous-main des présidents de France Télévisions et Radio France, Nicolas Sarkozy a fait inscrire dans la loi... qu'il les nommerait lui-même. Ce que le Parlement lui a bien évidemment concédé. Manifestations immédiates de mécontentement chez les personnels de l'audiovisuel public. Un de ces mouvements d'humeur est d'ailleurs visible dans la vidéo off de Nicolas Sarkozy sur le plateau du « 19/20 » de France 3, diffusée en juillet dernier par Rue89. Une vidéo qui a entraîné une plainte de France 3, sur pression de l'Elysée. Et par la même occasion une nouvelle ire des syndicats de France Télévisions, lorsque deux journalistes de France 3 et deux autres de Rue89 ont été convoqués par la police judiciaire le 1er avril pour cette ubuesque affaire, alors que les perquisitions et les arrestations se multiplient dans le monde journalistique (au Canard, à Libé, au Monde...).

**Les lycéens.** En décembre dernier, la mobilisation lycéenne avait contraint Xavier Darcos à repousser la réforme du lycée à la rentrée 2010. Malgré le recul du ministre, les lycéens redescendaient dans la rue dès janvier pour réclamer son abandon définitif et l'annulation des 13 500 suppressions de postes prévues pour rentrée 2009. Si les différents syndicats appellent à rester mobilisés, le mouvement s'est essoufflé après la désignation de Richard Descoings, directeur de Sciences Po Paris, pour mener une concertation nationale. Ce dernier doit rendre son rapport mi-mai. Il est cependant déjà prévu que la réforme sera testée dès la rentrée prochaine dans une centaine d'établissements. La Fidl appelle donc les lycéens à se remobiliser dès le mois de septembre prochain.

**Les magistrats.** Les magistrats ont au moins trois raisons d'en vouloir à Nicolas Sarkozy. La première est un symbole et s'appelle Rachida Dati. En bon soldat du Président, elle a d'emblée appliqué au pas de course des réformes impopulaires, sans réelles concertations pour ce qui concerne la carte judiciaire. L'avocat général Philippe Bilger a très vite qualifié la garde des Sceaux de « chou chou du couple présidentiel », qui « n'a pas été choisie par le Président pour sa compétence ». La seconde raison de la colère, c'est un style brutal qui a irrité les juges, convoqués à tout crin par la Chancellerie. Enfin, le clou a été enfoncé dans les toges lorsque fut annoncée la suppression à venir du juge d'instruction, figure tutélaire de l'indépendance de l'ordre judiciaire. Pas sûr que cette réforme arrive à terme.

**Les mal-logés.** L'année 2007 a été marquée par deux événements peu flatteurs pour la France en matière de logement : pendant l'été, le parquet de Paris ordonne le retrait des dernières tentes de SDF le long du canal Saint-Martin, puis, quelques semaines plus tard, c'est au tour de mal-logés de s'installer rue de la Banque à Paris, pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur leur situation. Christine Boutin, ministre du Logement, instaure alors le droit au logement opposable, qui garantit normalement un logement décent à toute personne qui en est privée. Mais avec un parc disponible de 60 000 logements pour au moins 600 000 demandeurs, la loi est difficilement applicable. Le DAL et les Enfants de Don Quichotte, à l'origine des deux événements de 2007, ont été condamnés par la justice à l'automne dernier pour avoir installé des tentes dans les rues de Paris.

**Les médecins.** Le gouvernement leur avait préparé une grande loi au nom ambitieux, « Hôpital Patients Santé Territoire ». Jugée nécessaire par tous les professionnels, la réforme de l'hôpital a pourtant réussi à faire descendre dans la rue même les plus connus des « mandarins ». Inquiétés pour la médecine de proximité, redoutant la privatisation de l'hôpital public, et craignant de ne pas être associés à la nouvelle gouvernance. Cédant à cette pression, des sénateurs ont déjà fait savoir qu'ils amèneraient le texte lors de son passage prochain devant la haute assemblée. Roselyne Bachelot laissera-t-elle son nom à une grande réforme ?

**Les ouvriers.** 46% des ouvriers avaient voté pour Nicolas Sarkozy, boudant l'abstention, Le Pen ou la gauche. Le fameux discours sur le « travailler plus pour gagner plus » s'adressait notamment à ces électeurs contents de remplir un peu leur porte-monnaie. Deux ans après, ils déchantent.

Comme ces ouvriers de l'automobile forcés d'accepter un chômage partiel et les baisses de salaires qui les accompagnent. Comme ces salariés de Continental qui avaient cru sauver leur usine en passant à 40 heures et se voient aujourd'hui baladés par un gouvernement qui a du mal à s'engager comme arbitre face à des directions souvent absentes. Parfois, la colère explose, des patrons sont séquestrés, chez Sony, Molex, Caterpillar, 3M... au point de faire craindre une « situation révolutionnaire ». Lors de ses différents discours de crise, Sarkozy a tenté de regagner la confiance de cette « France qui se lève tôt ». En vain.

**Les parents d'élèves.** Depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy, un groupe de mécontents s'est structuré et étoffé au gré des grosses manif nationales comme le 29 janvier : les parents d'élèves. Ils descendent dans la rue contre la suppression de l'aide aux élèves en difficulté, contre les fermetures de classe ou d'école, mais aussi contre les choix pédagogiques de Xavier Darcos ou, au début du mandat présidentiel surtout, les arrestations de parents sans-papiers.

Dans les écoles, ils prennent le relais des enseignants en cas de retenues sur salaires ou de sanctions disciplinaires. Le logiciel « base élèves » et d'autres fichiers cristallisent la grogne des plus mobilisés.

**Les professeurs.** Depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir, les profs sont très remontés. Contre la suppression annoncée des classes pour enfants en difficulté (Rased), l'évaluation des élèves en milieu d'année, mais aussi contre la loi d'août 2008 qui impose aux municipalités d'assurer le service minimum d'accueil dans les écoles primaires lorsque les enseignants font grève. Ministre de l'Education soutenu depuis la première heure par l'Élysée, Xavier Darcos a aussi réussi à se mettre à dos les professeurs de maternelle qui « changent des couches », les profs de sciences économiques et sociales dont il veut supprimer la filière, ou encore des directeurs d'école, qui commencent à écoper de retenues sur salaires pour avoir manifesté leur hostilité aux réformes.

**Les prostituées.** Novembre 2007, six mois après l'élection de Nicolas Sarkozy, les prostituées manifestent devant le Sénat à l'appel du collectif Droits et prostitution, pour réclamer l'abrogation de l'interdiction du racolage passif. Depuis 2003 et les lois sur la sécurité intérieure dites « lois Sarkozy », le racolage est en effet devenu un délit, passible de deux mois de prison et 3750 euros d'amende. La plupart des associations reprochent aux textes ses effets pervers, notamment celui de précariser et d'isoler les prostituées, à coup de condamnations répétées. Depuis l'adoption de ces lois, les travailleuses du sexe ne cessent d'en réclamer l'abrogation et l'obtention d'un statut légal. Au mois de mars, elles ont créé le premier syndicat du sexe, le Strass.

**Les sans-papiers.** Avec 27 000 expulsions visées en 2009, Eric Besson maintient l'objectif de Brice Hortefeux, premier ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, emblématique du premier mandat de Nicolas Sarkozy. Moins d'arrestations à la sortie des écoles, depuis le tollé de la rue Rampal à Paris, à la veille de l'élection présidentielle, mais de nombreuses interpellations y compris aux abords des préfectures et parmi les « aidants », même si Eric Besson nie l'existence d'un « délit de solidarité ». Depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, les sans-papiers ont structuré leur mouvement, aidés par la vigueur de RESF. Ils sont de plus en plus nombreux à faire grève et occuper leur lieu de travail, voire les locaux de la CGT. Le sommet européen de Vichy a été le point d'orgue de la contestation de la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy.

## Agenda

11 mai	Paris 14 <sup>ème</sup>	projection du film " <b>La Zona, propriété privée</b> " suivie d'un débat sur <b>le Mexique</b> , avec <i>Hélène Roux</i> , sociologue, militante des droits humains de 20:00 à 23:00 - Les 7 Parnassiens (98 bd du Montparnasse, métro Vavin) (organisé par Attac Paris 14 <sup>ème</sup> )
13 mai	Paris 18 <sup>ème</sup>	conférence " <b>Remettre le PIB à sa place</b> : face à la crise, changeons de cap avec d'autres mesures de la richesse" avec <i>Jean Gadrey</i> , économiste de 19:15 à 21:30 - Maison des Associations, 15 passage Ramey, 75 018 Paris (Métro : Marcadet poissonniers) (organisé par Attac Paris Nord-Ouest)
16 mai	Clichy	<b>Espoir et mouvement en Amérique du Sud</b> , Après-midi festive, avec projection, pause musicale, conférence et débat, à partir de 14 H30, à l'espace Henri Miller, 3, rue du Docteur Calmette Introduction de <i>Denise Mendez</i> , du conseil scientifique d'ATTAC; Projection du film sur la Bolivie d' <i>Elie Sciuto</i> , Pause musicale avec <i>José Mendoza</i> et <i>Roger Sorengo</i> , Débat avec <i>Andres Guzman</i> , Présentation de la nouvelle constitution bolivienne avec <i>Solange Behoteguy</i> et <i>MarkCramer</i> . Renseignements complémentaires au 01 47 39 53 23
26 mai	Paris 15 <sup>ème</sup>	Projection du film « <b>Simplicité volontaire et décroissance</b> » de <i>Jean-Claude Decourt</i> , suivie d'un <b>débat sur la décroissance</b> avec <i>Fabrice Flipo</i> de 20:00 à 23:00 - 17 rue l'Avre 75015 Paris (métro La Motte Piquet) (organisé par Attac Paris 15 <sup>ème</sup> )
28 mai	Colombes	<b>La réforme des collectivités locales, le grand Paris</b> <i>Conférence-débat avec Adda Bekkouché Membre du Conseil Scientifique d'Attac</i> 20 H 30, à la salle de la vie associative, 32, boulevard des Oiseaux Pour se rendre à la salle : Train : Gare St Lazare, descendre à Colombes, prendre la rue Saint Denis, prendre la deuxième à droite (rue de gauche) ATTAC : 01 47 81 11 55, <a href="mailto:bkervella@orange.fr">bkervella@orange.fr</a>
4 juin	Montrouge	<b>L'eau</b> , conférence-débat avec <i>Anne Le Strat</i> , Adjointe au maire de Paris, <i>chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, et Présidente d'Eau de Paris</i> 20 H 30, Maison des Associations (salle 15), 105, avenue Aristide Briand, métro porte d'Orléans.

Consultez le site Internet d'Attac 92 : [www.local.attac.org/attac92](http://www.local.attac.org/attac92) Jean-Louis Montel, webmestre du site Attac 92 [web.attac92@attac.org](http://web.attac92@attac.org)

## Organisation d'ATTAC 92

**Siège social:** 6, rue Ledru-Rollin 92150 Suresnes. [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org) **Site internet:** <http://www.local.attac.org/attac92>

Président d'ATTAC 92 : Michel Fenayon Secrétaire Général : Bernard Blavette Trésorier : Hubert Guérinet.

Correspondant Electronique Local : Jean-Paul Allétru [jean-paul.alletru@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.alletru@wanadoo.fr)

## Bulletin d'adhésion 2009

NOM (en capitales) : ..... PRENOM : ..... Homme / Femme (rayer la mention inutile)

Date de naissance : ..... Profession : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : ..... Pays : ..... Téléphone fixe : .....

..... Mobile : .....

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) : .....

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2009 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 200 € : 35 €	de 1 200 à 1 600 € : 48 €
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association. je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) : par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres : date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

Angle d'attac 6, rue Ledru-Rollin – 92150 Suresnes Responsable de la publication : Michel Fenayon ([mfenayon@wanadoo.fr](mailto:mfenayon@wanadoo.fr))